

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 67/60/SPCG portant désignation des Ministres chargés de l'intérim de la Vice-Présidence du Conseil de Gouvernement, du Ministère des Travaux publics et du Port et du Ministère des Affaires intérieures.

n° 67/60/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 mai 1967

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro
1 juin 1967

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté n° 591 du 8 avril 1967 portant nomination des ministres formant le Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis : Après avis du Vice-Président du Conseil de Gouvernement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M Omar Mohamed Kamil, Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse, est chargé, à compter du 19 mai 1967, cumulativement avec ses fonctions actuelles, et jusqu'à u retour de M. Ahmed Dini Ahmed, de l'intérim de la Vice-Présidence du Conseil de Gouvernement.

Art. 2

M. Ahmed Dini Ahmed, Ministre des Affaires intérieures, est chargé, à son retour de mission, cumulativement avec ses fonctions actuelles, de l'intérim de la Vice-Présidence du Conseil de Gouvernement, pendant la durée de l'absence de M. Ali Aref Bourhan en mission.

Art 3

M Mohamed Othman Youssouf, Ministre du Travail, est chargé, à compter du 19 mai 1967, cumulativement avec ses fonctions actuelles, de l'intérim du Ministère des Travaux publics et du Port, pendant la durée de l'absence de M. Ali Aref Bourhan.

Art. 4

M. Chehem Daoùud Chehem, Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales, est chargé, à compter du 19 mai 1967, cumulativement avec ses fonctions actuelles, de l'intérim du Ministère des Affaires intérieures, pendant la durée de l'absence de M. Ahmed Dini Ahmed en mission

Art. 5

— Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission :Le Secrétaire Général chargé de l'expédition de l'expédition des affaires courantes, Jean-Maurice COMTE. Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement :Le Vice-Président du Conseil de Gouvernement, ALI AREF BOURHAN.